



## Création officielle d'Elisan, le 28 janvier à Bruxelles

**Eléments de discours à l'attention de M. le Président DELEBARRE**  
**Conférence de lancement du Réseau- ELISAN**  
(European Social Inclusion and Local Action Network/  
Réseau Européen pour l'inclusion sociale et l'action locale)

**Bruxelles, le 28 janvier 2008**

*Seul le discours prononcé fait foi*

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je participe aujourd'hui à cet événement itinérant du lancement du Réseau ELISAN qui se déroule entre deux villes qui me sont chères. Lille d'abord, capitale de ma région d'origine, emblématique des luttes sociales qui ont participé à construire les systèmes de protection sociale dont nous discuterons aujourd'hui. Bruxelles ensuite, où je m'attache à défendre au niveau européen les intérêts des collectivités territoriales à travers une institution jeune et dynamique, le Comité des Régions, que je représente aujourd'hui.

La journée d'aujourd'hui est d'ailleurs particulièrement riche en termes d'événements liés à l'actualité croisée de la politique sociale et des collectivités territoriales puisque nous accueillerons dans ce même bâtiment un peu plus tard dans la matinée une conférence du collectif français sur les Services Sociaux d'intérêt général (SSIG). Ce collectif, en présentant un rapport édité conjointement par le Comité des régions et le Comité Economique et Social Européen et recensant les développements communautaires enregistrés en trois ans depuis le Livre blanc sur les services d'intérêt général (SIG) jusqu'à la dernière communication de la Commission du 20 novembre 2007 sur le marché intérieur, s'attachera avec notre appui à relancer le débat européen sur l'avenir des services sociaux d'intérêt général.

Je rappelle que dans l'avis du CdR sur la Communication de la Commission relative aux services sociaux d'intérêt général, présenté par Jean-Louis DESTANS (Président du Conseil général de l'Eure) en décembre 2006, le CdR avait considéré qu'en l'absence d'un cadre communautaire pour les SSIG, ceux-ci tendent à être soumis de manière excessive aux règles générales de la concurrence et du marché intérieur, au détriment des missions spécifiques qui leur sont confiés notamment par les autorités locales et régionales. Ainsi, les services sociaux se voient renvoyés a contrario aux dispositions générales des traités, et notamment aux articles relatifs au marché intérieur et de la concurrence ainsi qu'à la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés.



## Création officielle d'Elisan, le 28 janvier à Bruxelles

Cependant, outre l'actualité du débat sur les services sociaux d'intérêt général, le lancement du réseau ELISAN intervient à un moment et dans un contexte particulièrement propices du fait de la concomitance d'orientations décisives à prendre sur une série d'autres sujets liés à la poursuite de la construction d'une Europe (plus) sociale.

Bien entendu, personne ne s'étonnera qu'avec l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale comme structure porteuse d'ELISAN vous ayez plus particulièrement en ligne de mire la Présidence française au second semestre 2008. La venue tout à l'heure du secrétaire d'Etat aux affaires européennes, M. JOUYET, est d'ailleurs sans aucun doute un signal encourageant sur l'écho que vous pouvez espérer pour participer à la préparation des priorités sociales de la Présidence française.

Un terrain de réforme qui s'ouvre immédiatement à nous est celui de la révision de la Stratégie de Lisbonne dont le mandat expire en 2010. De premières orientations seront établies dès le prochain Sommet de printemps du Conseil Européen. ELISAN sera certainement à nos côtés pour rappeler que cette Stratégie de Lisbonne se aussi l'objectif, je cite, de "*moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en luttant contre l'exclusion sociale*". Cet objectif doit être corroboré notamment par des lignes directrices intégrées réellement actualisées pour 2008-2010 intégrant mieux la réalisation des objectifs sociaux fondamentaux de l'Union tels que celui de réduire le nombre de travailleurs pauvres, d'accroître l'accès des emplois de qualité, à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale

Par ailleurs, ELISAN, portée par les élus locaux qui l'ont initiée, partagera sans aucun doute notre conviction que l'objectif de cohésion sociale qui sous-tend la Stratégie de Lisbonne va de pair avec une meilleure reconnaissance de l'objectif de cohésion territoriale dans la Stratégie de Lisbonne.

Pour notre part, nous avons en appui de notre revendication d'une mise en œuvre plus décentralisée de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi mis en place une Plateforme de Monitoring de Lisbonne. Celle-ci compte à présent 104 représentants de collectivités territoriales. Sachant que le Conseil Européen a donné mandat au CdR de lui soumettre en mars 2008 un rapport sur le monitoring de l'implication des villes et régions européennes dans la mise en œuvre de la stratégie



## Création officielle d'Elisan, le 28 janvier à Bruxelles

de Lisbonne, la Plateforme présentera ce rapport à l'occasion de la session plénière du CdR de la semaine prochaine.

Il serait bien entendu utile qu'ELISAN puisse se joindre aux efforts du CdR en vue d'une "socialisation" et d'une "territorialisation" de la Stratégie de Lisbonne qui se poursuivront en 2008 et 2009.

L'année suivante, 2010, sera certainement une année d'engagement particulière pour ELISAN puisque la Commission vient d'annoncer sa décision d'en faire «l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Dotée d'un budget de 17 millions d'euros, cette initiative cherche à réaffirmer l'engagement de l'Union à donner un nouvel élan à l'éradication de la pauvreté.

Reste la question du nouveau cadre institutionnel que devrait constituer le Traité de Lisbonne. Au cours du débat sur la ratification du Traité constitutionnel européen, nous avons été interpellés sur l'Europe sociale et nous devons construire une réponse. Toutes les enquêtes d'opinion européennes sont d'ailleurs convergentes à ce sujet: l'emploi, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale arrivent en tête des préoccupations des Européens. L'Union doit donc développer des actions dans ce domaine en priorité. Il faut répondre aux attentes actuelles de nos citoyens – à leurs besoins, autant qu'à leurs aspirations. Ces derniers sont dans l'attente d'une démarche de l'Union Européenne qui ne soit pas à minima.

Pour autant et même si l'on peut déplorer que le Traité de Lisbonne ne soit pas le traité social idéal, il faut prendre acte de la situation actuelle et faire le mieux possible avec les instruments dont nous disposons.

Pour ma part, je suis convaincu que l'Europe sociale n'apparaîtra pas au terme d'un grand soir ou ne sera décrétée au terme d'une longue nuit de révision de traités entre chefs d'Etat et de gouvernement.

Mais l'Europe sociale doit vraiment devenir une priorité transversale. La clause sociale horizontale qu'introduit le Traité de Lisbonne est d'ailleurs pleine de potentialités pour mettre en œuvre une telle approche. Ce sera certainement une autre des priorités d'ELISAN de réfléchir à la mise en œuvre de cette clause et de proposer des pistes d'action et de régulation à la Commission.

En tout état de cause, nombre des politiques pour lesquelles l'Union européenne est compétente ont un impact direct sur le bien-être social de ses citoyens. Ces politiques mettent souvent en avant des impératifs de concurrence et de compétition.



## Création officielle d'Elisan, le 28 janvier à Bruxelles

Je prendrai pour exemple le logement social.

Certes, il n'est pas une compétence européenne explicite au sens où il n'existe pas de base juridique dans les traités pour légiférer sur le sujet spécifique du logement.

Pourtant, étant donné que le logement fait bien l'objet de régulation communautaire par le biais ou le détour d'autres politiques communautaires à commencer par la politique de concurrence et les positions de la Commission sur le financement public du logement social. Même chose pour les services de santé qui semblent être considérés par la Commission comme un sujet relevant purement et simplement du seul marché intérieur.

Faire de la politique sociale européenne aujourd'hui, cela requiert donc d'avoir une capacité d'intervention au-delà des domaines étiquetés comme sociaux à commencer par la politique de concurrence ou le marché intérieur.

Cela dit, il sera toujours bon de rappeler que dans sa course à la compétitivité, l'Europe ne doit pas oublier l'une de ses valeurs fondamentales, celle de la solidarité, et que la force du continent européen réside dans sa cohésion et sa capacité à offrir à un maximum de citoyens l'accès à des conditions de vie acceptables.

C'est avant tout, bien sûr, un impératif de bien-être social mais cela constitue aussi une plus-value indéniable dans une compétition globale pour l'attractivité des territoires. Ce sont en effet dans des espaces où la qualité de vie sociale est reconnue que les entreprises et leurs travailleurs viendront s'installer.

Il est vrai que l'Europe n'a que peu de compétences propres en matière sociale. Mais elle n'en est pas pour autant inactive. L'égalité hommes – femmes fait partie des compétences originelles de la Communauté européenne; depuis le Traité de Maastricht, elle légifère sur le droit du travail. Mais surtout, en matière sociale, elle met de nombreux programmes à disposition de ses partenaires locaux. Les fonds structurels 2007-2013, mais aussi les programmes de l'apprentissage tout au long de la vie ou la coopération territoriale offrent un large éventail de mesures à mettre en œuvre.

Par ailleurs, si les Etats-membres restent responsables de l'organisation, de la gestion, de la fourniture et du financement des services sociaux et des systèmes de santé force est de constater que derrière le « paravent de l'Etat-membre » ce sont, à des degrés divers et en fonction des compétences nationales, les collectivités territoriales européennes qui interviennent à toutes les



## Création officielle d'Elisan, le 28 janvier à Bruxelles

étapes de la "chaîne de production" de services sociaux. Elles peuvent en effet être les régulateurs, les gestionnaires, les prestataires mais aussi les bénéficiaires de services sociaux. Dans certains États membres fédéraux, elles disposent même des pouvoirs législatifs en la matière.

Une des plus-values d'ELISAN réside certainement dans la sensibilité sur cet aspect de ces membres et dans la mise en réseau d'acteurs locaux dont les compétences en matière sociale ont tendance à s'étendre au nom du principe de subsidiarité. ELISAN pourra relayer les attentes de ses membres qui attendent une plus grande prise en compte des réalités socio-territoriales dans les politiques européennes et, inversement, contribuer à rendre les enjeux européens plus tangibles aux niveaux local et régional et aider les acteurs locaux à mobiliser les ressources que l'Union met à leur disposition. Les mécanismes de financement communautaires gagneraient à être mieux connus et utilisés plus largement, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels.

Je relève également que le lancement d'ELISAN fait écho à la recommandation faite par la Commission dans sa Communication du 17 octobre dernier sur le thème "*Moderniser la protection sociale pour renforcer la justice et la cohésion économique: promouvoir l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail*" de développer les réseaux d'observatoires locaux, en partenariat avec les réseaux européens de pouvoirs locaux, les prestataires de services et les ONG. C'est pourquoi j'invite ELISAN à faire valoir ses vues sur cette Communication de façon à ce qu'elles puissent par exemple enrichir l'avis du CdR actuellement en préparation sous la houlette du premier adjoint au maire de La Haye, M. Henk KOOL (PSE).

Enfin, je ne peux que me féliciter de votre volonté d'engager une démarche partenariale avec les associations et organisations de lobbying social déjà présents à Bruxelles telles que la Plateforme sociale, le Réseau Social Européen (ESN) ou encore le Réseau Européen des Villes & Régions de l'Economie Sociale (REVES).

Pour cet ensemble de raisons, je peux vous promettre un parrainage "actif" du Comité des régions d'autant que je sais mon successeur, Luc Van Den Brande, ancien ministre de l'Emploi fédéral en Belgique, sensible à vos préoccupations.

Je vous souhaite des rencontres et des débats fructueux et je vous remercie de votre attention.